



PREAVIS N° 05/2017

BUDGET 2018

Au Conseil Général de Chavannes-le-Veyron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2018, établi sur la base d'une évaluation des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2018 se présente comme suit :

Aux dépenses	CHF	768'106.00
Aux recettes	CHF	581'214.00
Soit un excédent de charges de	CHF	184'592.00

Quelques points importants

1. Administration générale

Mise en place du Géoportail (digitalisation des plans et conduites cadastrales de la Commune) CHF 5000.00.

2. Finances

Participation de la commune au fonds de péréquation - solde de l'année précédente CHF 56'000.00.

3. Domaines et bâtiments

Entretien des bâtiments - Collège - Eglise CHF 30'000.00.

4. Travaux

Entretien du réseau routier direction Cuarnens et La Côte CHF 21'000.00.

5. Instruction publique et cultes

Frais d'écolage en sus, dus à l'augmentation du nombre d'élèves CHF 61'000.00.

7. Sécurité sociale

Budget AJERCO prévision de CHF 23'627.00, participation UAPE (Unité d'Accueil Parascolaire pour Elèves) dont le décompte se fera à fin décembre 2017.

8. Services industriels

1^{ère} étape de la réfection source des Mousses s'élevant à CHF 70'000.00.

L'excédent de charges pourra être financé par les différents fonds (eau CHF 30'000.--, église CHF 7'200.00, évacuation de l'eau CHF 11'000.00) et par le compte CCP (CHF 250'000.00).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON

- vu le préavis municipal N° 05/2017 relatif au budget 2018
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- d'adopter le projet de budget 2018 qui représente un excédent de charges de CHF 184'592.00



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 novembre 2017

Au nom de la Municipalité

A. Horisberger
Syndic



F. Blanchoud
Secrétaire

Délégué municipal : André Horisberger, Syndic